

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Pescalis - Promotions et gestes commerciaux Septembre 2025

Décision D-2025-273

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- Vu la délibération n°2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 par laquelle le conseil a délégué au Président de prendre toute décision concernant « Pescalis : promotions et gestes commerciaux » ;
- Vu la délibération n°2025-048 du Conseil Communautaire du 18 avril 2025 fixant les tarifs de Pescalis ;
- Vu l'arrêté du président n°A-2024-67 du 05 juillet 2024 portant délégation à M. Bruno BODIN, 11ème vice-président ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder les réductions suivantes concernant les recettes perçues sur la Régie de recettes septembre 2025, sur les prix unitaires :

N° FACTURE	NATURE PRODUIT	MONTANT VOTE	MONTANT VEN	REMISES
		TTC	TTC	TTC
25004700	STUDIO CONFORT 3 NUITS	136,50 €	129,50 €	- 7,00 €
25004720	STUDIO CONFORT 2 NUITS	94,50 €	84,06 €	- 10,44 €
25004721	STUDIO CONFORT 2 NUITS	94,50 €	84,06 €	- 10,44 €
25004765	APPARTEMENT CONFORT 2 NUITS	119,00 €	107,10 €	- 11,90 €
25004797	APPARTEMENT CONFORT 2 NUITS	119,00 €	106,64 €	- 12,36 €
25004806	STUDIO CONFORT 3 NUITS	136,50 €	122,31 €	- 14,19 €
25004887	PAFEX BALANCE A ECREV	24,00 €	20,00 €	- 4,00 €
25004945	APPARTEMENT CONFORT 2 NUITS	119,00 €	106,64 €	- 12,36 €
25004975	STUDIO CONFORT 1 NUITS	52,50 €	36,16 €	- 16,34 €
25005140	STUDIO CONFORT 1 NUITS	52,50 €	51,26 €	- 1,24 €
25005140	STUDIO CONFORT 1 NUITS	45,50 €	43,61 €	- 1,89 €
25005165	APPARTEMENT CONFORT 1 NUIT	126,00 €	97,20 €	- 28,80 €
25005165	STUDIO CONFORT 1 NUITS	105,00 €	64,80 €	- 40,20 €
25005170	APPARTEMENT CONFORT 3 NUITS	175,00 €	165,45 €	- 9,55 €
25005171	STUDIO CONFORT 1 NUITS	52,50 €	49,50 €	- 3,00 €

ARTICLE 2 : La remise correspondante sera affectée sur le budget Pescalis SPIC.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-préfet de BRESSUIRE et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 21/10/2025

**Le vice-Président,
Monsieur Bruno BODIN**

Transmis en préfecture le **21 OCT. 2025**
Notifié ou publié le **21 OCT. 2025**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.

